

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 21 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 DDCT 159 Subvention fonds du Maire (7 000 euros) à l'association « Groupement Jeunes Créateurs Parisiens » (20^{ème}).

M^{me} Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} décembre 2015 par lequel M^{me} la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association « Groupement Jeunes Créateurs Parisiens » domiciliée dans le 20^{ème} arrondissement de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement en date du 30 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Pauline VÉRON, au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : M^{me} la Maire de Paris est autorisée à signer une convention dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Groupement Jeunes Créateurs Parisiens » pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2015 à l'association « Groupement Jeunes Créateurs Parisiens » (9972 / 2015_08209), 61, rue des Amandiers, 75020 Paris.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire (20^{ème} arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2015 ou suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO